

Motion contre Zuma : le vote secret autorisé au Parlement sud-africain

@rib News, 22/06/2017 – Source AFP La plus haute juridiction sud-africaine a autorisé jeudi un vote de confiance au Parlement à bulletins secrets plutôt qu'une levée de main contre le président Jacob Zuma (photo), fragilisé depuis des mois par une série de scandales politico-financiers. "Il est établi que la présidente du Parlement a les pouvoirs constitutionnels d'ordonner qu'un vote de confiance contre le président de la République d'Afrique du Sud soit mené à bulletins secrets", a déclaré le président de la Cour constitutionnelle, Mogoeng Mogoeng.

Plusieurs partis d'opposition avaient déposé une requête pour réclamer un tel vote après un remaniement ministériel controversé fin mars où Jacob Zuma avait nommé une dizaine de ses fidèles à des postes-clés. Pour qu'elle soit entendue, la confiance contre le chef de l'Etat doit être approuvée par 201 députés sur les 400 que compte le Parlement. Le Congrès national africain (ANC), au pouvoir, y possède une confortable majorité absolue de 249 sièges.

L'opposition est néanmoins persuadée de pouvoir "retourner" plusieurs députés de l'ANC contre le président Zuma s'ils n'ont pas la pression d'un vote à main levée. Selon le Mouvement pour une Union Démocratique, le parti à l'origine de la procédure judiciaire, cette décision de la Cour reconnaît "le risque sérieux" des menaces qui planent sur les députés. L'ANC tente de voter contre M. Zuma. "C'est une victoire pour le peuple sud-africain en vue de déloger un président toxique qui détruit notre pays", s'est immédiatement réjoui James Selfe, un élu du principal parti d'opposition, l'Alliance Démocratique. Aucune date n'a pour l'instant été fixée pour l'organisation du vote de confiance. La décision reste toutefois dans les mains de Baleka Mbete, jusque-là loyale au président Zuma, et qui peut toujours choisir d'organiser le vote à main levée. "Le fait que le vote soit mené à bulletins secrets est une décision qui reste catégoriquement entre les mains de la présidente du Parlement", a précisé Mogoeng Mogoeng. En avril, Mme Mbete avait d'ailleurs refusé d'envisager ce vote à bulletins secrets, estimant que la Constitution ne l'autorisait pas. C'est ainsi que l'affaire avait atterri devant la Cour constitutionnelle. "Je ne vois pas de raison de changer (les règles). Vous essayez d'avoir une majorité que vous n'avez pas en parlant de bulletins secrets", a réagi le président Zuma lors d'une session de questions-réponses devant le Parlement. "Vous pouvez essayer de faire ce que vous voulez devant la justice mais ils vous rappelleront les règles de la législature", a-t-il ajouté. Outre son remaniement controversé, Jacob Zuma est impliqué dans plusieurs scandales de corruption. En octobre dernier, la médiatrice de la République de l'époque, Thuli Madonsela avait publié un rapport explosif où elle décrivait par le menu l'implication de la puissante famille d'affaires Gupta dans la gestion des affaires de l'Etat et leurs pressions pour obtenir des contrats publics. Des échanges confidentiels par courriels, dévoilés dans la presse fin mai, accusent notamment les Gupta d'avoir touché près de 370 millions d'euros lors de la signature d'un contrat entre Transnet et une entreprise chinoise pour l'achat de locomotives. Et si les affaires autour du président irritent l'opposition, qui réclame également sa démission, elles ont également créé des remous au sein de l'ANC, et exposé les divisions au sein de ce parti. Mais Jacob Zuma a jusqu'ici réussi à garder le contrôle de ses troupes et l'ANC a toujours soutenu le chef de l'Etat lors des précédents votes de confiance. "Nous allons repousser cette motion de confiance de l'opposition comme nous l'avons fait quatre fois avec succès par le passé", a martelé jeudi l'ANC dans un communiqué. Le parti doit élire un successeur à Jacob Zuma à sa tête, en vue des élections générales de 2019. L'actuel vice-président Cyril Ramaphosa, chef des frondeurs anti-Zuma, fait partie des favoris face à Nkosazana Dlamini-Zuma, l'ancienne patronne de l'Union africaine (UA) qui a le soutien du chef de l'Etat, son ex-mari.

À

À

(adsbygoogle = window.adsbygoogle || []).push({});